

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**Maladie**

**Dentaire**

**Optique**

**Autres**

Cadre réservé à l'adhérent (e)  
Matricule : 12716

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0661062244

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade : JAD ASSA BENABDALLAH Age : 70 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Dr. Idriss

Assambane

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 8/11/18

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11/12/23	5		350,-00	KISRA AL JUNIR Professeur de Chirurgie CHU AVILENNE INPE: 101101525

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

### ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Cabinet de Radiologie de l'Addal INPE 1012105010 Dr. EL GHORFI SALMA	23/12/23	Echodoppler	1000,00 DHS

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H 25533412 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553	B	MONTANTS DES SOINS
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DOSSIER N° :

Chambre N° :



Rabat le, .....

## Bon de Radiologie

Nom, Prénom : ASSABANE JAN

Médecin traitant :

### Examens demandés

Echographie tétanale  
lateral

avec une tomographie  
corne, avec notes d'interprétation

Cabinet de Radiologie  
de Agdal  
Dr. EL GHORFI SALMA

Avenue des Nations Unies, rue Ibn Hanbal, Agdal - Rabat

Tél. : 05 37 67 05 05 - Fax : 05 37 67 35 35

E.mail : cnrabat@gmail.com

# CABINET DE RADIOLOGIE DE L'AGDAL

82 bis, Av. des Nations Unies - Angle rue Ibn Hanbal  
Tél. : 0537.67.49.49 (Lignes groupées) Fax : 0537.67.54.07  
**Patente** 25705022 **IF** 0333035 **CNSS** 2033976  
ICE 001615064000010  
**Rabat - Agdal**

## F A C T U R E

Numero:L/01674  
Rabat 23/12/2023

Nom patient	Date examens
ASSABBAME Jad	23/12/2023

Examen(s) Réalisé(s)	Prix Dhs
ECHODOPPLER TESTICULAIRE	1 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 000,00</b>

Arrêtée la présente facture à la somme de:

MILLE DIRHAMS

Cabinet de Radiologie  
de l'Agdal  
Dr. EL SHORFI SALMA

# **CABINET DE RADIOLOGIE DE L'AGDAL**

**Dr Abdelhafid SBIHI - Dr Abdellatif DINIA**

**Dr Ghita T. BENJELLOUN - Dr Ouafae KABBAJ - Dr Leila SBIHI - Dr Sarrah SEDRATI**

Rabat, le 23/12/2023

Enfant ASSABBAME Jad (né le 24/09/2016)

Examen demandé par : Pr M. KISRA

## **ECHODOPPLER TESTICULAIRE**

Renseignements cliniques : *Enfant opéré pour torsion testiculaire il y a près d'un mois (orchidectomie), avec orchidopexie controlatérale.*

- Epaississement bilatéral des enveloppes scrotales à prédominance gauche, comportant des calcifications, concordant avec le contexte postopératoire.
- Le testicule droit, de morphologie et de situation normales, mesure 20 x 12 x 8 mm (1,2 cc) et présente des contours réguliers (hormis une discrète empreinte à sa partie moyenne) et une échostructure homogène, avec bonne vascularisation au Doppler couleur et pulsé.
- L'épididyme droit est de structure homogène, de morphologie et de trophicité normales.
- La bourse gauche est le siège d'une structure hypoéchogène grossièrement oblongue, comportant des calcifications, mesurant 6,5 x 7 x 15 mm (0,4 cc), vascularisée au doppler et semblant en continuité avec le pédicule spermatique gauche.
- Absence d'hydrocèle.
- Absence de varicocèle.

**AU TOTAL :** - *Testicule droit, en place, de morphologie normale.*  
- *Structure intra-scrotale gauche pouvant correspondre à un moignon funiculaire, un résidu orchi-épididymaire ou un granulome inflammatoire, à surveiller.*

SE/SS

Cabinet de Radiologie  
de l'Agdal  
Dr. EL GHOIFI SALMA